

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 273-CX-1196

concernant l'engagement d'une commis au prêt et à l'entretien des collections au Service de la bibliothèque

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-treizième réunion, tenue le 17 octobre 2005, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, au local E-2300.

ATTENDU la vacance d'un poste de commis au prêt et à l'entretien des collections au Service de la bibliothèque;

ATTENDU l'affichage dudit poste;

ATTENDU les candidatures reçues;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Annie Sarrasin;

ATTENDU le rapport du concours;

ATTENDU les explications de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par monsieur Serge Labine,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'engagement de madame Annie Sarrasin à titre de commis au prêt et à l'entretien des collections au Service de la bibliothèque, et ce, à compter du 19 octobre 2005;

DE MANDATER la direction du Service des ressources humaines et financières pour procéder à l'engagement de madame Annie Sarrasin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,

Micheline Bondu

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 273-CX-1197

concernant l'approbation du protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et le Cégep de Saint-Jérôme relatif à l'accès aux services de soutien à l'enseignement universitaire au Cégep de Saint-Jérôme.

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-treizième réunion, tenue le 17 octobre 2005, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, au local E-2300.

ATTENDU l'article 40 de la Loi sur l'Université du Québec et l'article 5.3 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'importance de l'accès à la formation universitaire dans les stratégies de développement régional;

ATTENDU l'importance d'assurer la qualité des services universitaires de l'Université du Québec en Outaouais dans ses activités hors campus;

ATTENDU la lettre d'intention intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Cégep de Saint-Jérôme le 2 décembre 2003 sur l'implantation d'un Centre intégré d'enseignement supérieur à Saint-Jérôme pour desservir la population des Laurentides;

ATTENDU la qualité de la coopération avec le Cégep de Saint-Jérôme;

ATTENDU la nécessité de convenir des services de soutien à l'enseignement qui seront rendus aux étudiants de l'Université du Québec en Outaouais à Saint-Jérôme par le Cégep ainsi que les frais facturés pour ces services;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par monsieur Serge Labine,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et le Cégep de Saint-Jérôme relatif à l'accès aux services de soutien à l'enseignement universitaire au Cégep de Saint-Jérôme;

DE MANDATER la vice-rectrice à l'administration et aux ressources et le secrétaire général à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, ledit protocole d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,

Micheline Bondu